



MUNICIPALITE  
BRETIGNY-SUR-MORRENS

Bretigny-sur-Morrens, le 30 août 2021

## PRÉAVIS N°06 / 2021

### PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITE DE BRETIGNY-SUR-MORRENS AU CONSEIL GÉNÉRAL

**Demande de crédit extrabudgétaire pour la remise en état de la RC 444 entre le hameau de Béthusy et le Moulin d'Assens, à la suite du glissement de terrain survenu le jeudi 24 juin 2021**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères  
Messieurs Conseillers,

#### Contexte

Pour rappel, au mois de janvier de cette année, un premier glissement de terrain s'est produit au bord de la chaussée de la RC 444, entre le hameau de Béthusy et le Moulin d'Assens. Tout d'abord fermée totalement à la circulation, la route a finalement pu être à nouveau ouverte en renforçant l'exigence de limitation à 3.5 tonnes par une signalisation complémentaire.

Les inévitables travaux de stabilisation du terrain et de remise en état de la route ont fait l'objet d'une demande de crédit extrabudgétaire d'un montant de CHF 490'000.- (préavis 02/2021), acceptée par les membres du Conseil général lors de la séance du 9 juin 2021.

A la suite des fortes précipitations du premier semestre 2021, la Municipalité a été informée le jeudi 24 juin 2021, qu'en raison d'un second glissement de terrain, la route s'était effondrée quelques centaines de mètres en aval du sinistre survenu en janvier 2021.

En raison de l'instabilité du terrain et par voie de fait de la route au droit de ce nouveau glissement, une fermeture immédiate et complète de ce tronçon a été décidée en collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes et le bureau spécialisé en géotechnique convoqué sur place en urgence.

Une signalisation adéquate, complétée par des barrières et un bloc béton afin de décourager les contrevenants, a été mise en place pour une durée indéterminée.

Afin de permettre une rapide réouverture du sentier du Talent, en prévision de la période estivale propice aux balades, des travaux de remise en état du chemin forestier et de stabilisation du glissement, par la mise en place d'une bâche de protection, ont été exécutés dans les jours suivants l'incident.

Les travaux de stabilisation de l'ouvrage 1 (glissement du mois de janvier 2021) ont pour leur part débuté le 16 août 2021.

#### Travaux

Tout comme pour l'ouvrage 1, des travaux de stabilisation du terrain et la remise en état de la route devront être entrepris au niveau du second glissement de terrain (ouvrage 2) et pourront être exécutés en parallèle aux travaux déjà commencés, sous réserve de votre acceptation.

Les travaux prévus à ce jour pour l'ouvrage 2 sont les suivants :

- Réalisation d'une paroi gunitée clouée définitive avec forages drainants ;
- Rétablissement de la géométrie initiale de la route ;
- Remise en état des voies d'écoulement des eaux afin d'éviter les arrivées d'eau sur les talus.

### Coûts des travaux

Les coûts relatifs à ces travaux sont estimés à :

- Stabilisation du glissement	CHF	190'000.-
- Rétablissement de la géométrie de la route	CHF	104'000.-
Honoraires d'ingénieurs	CHF	<u>26'000.-</u>
Total	CHF	<u>320'000.-</u>

Comme pour le premier ouvrage et selon les informations dont nous disposons actuellement, ces travaux devraient bénéficier des participations financières suivantes :

- *Stabilisation du glissement : soutien de la direction générale de l'environnement (DGE) du fait que le glissement est situé en zone forêt*  
➔ Participation estimée à 70 %
- Correction routière : soutien de la DGMR, étant donné qu'il s'agit d'une route cantonale  
➔ Participation estimée à 40 %

### Remarque

La propriété du tronçon de la RC 444, compris entre la sortie de Bretigny-sur-Morrens et le Pont du Talent a été remise à notre Commune par le Canton dans les années 2000, lors du réaménagement des routes de notre village. Une demande a été adressée, en date du 21 avril 2021, afin de revenir à la situation antérieure et que l'Etat de Vaud reprenne à sa charge la route. A ce jour, nous n'avons pas encore obtenu de réponse de la part des services cantonaux.

### Conclusion

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

- vu le préavis municipal n°06/2021 du 30 août 2021,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

#### décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire d'un montant total de **CHF 320'000.-** relatif à la remise en état de la route et du terrain au droit du glissement survenu au mois de juin entre Béthusy et le Moulin d'Assens, soit environ CHF 113'000.- à charge du compte 43.314.29 et CHF 207'000.- à charge du compte 32.318.50.
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes.

Adopté en séance de Municipalité le 30 août 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic  
M. MOOSER



La Secrétaire  
M. JEANNIN